

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le sept du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, Messieurs Joël VIONNET, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI, Julien LAURENT, Eric MAILLET, Jean-Sébastien GRESARD.

Absents excusés : Messieurs GUZZON David et Nicolas PAILLARD.  
Mr GUZZON David a donné procuration à Mme Laurence BASSI.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien LAURENT.

Madame le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour.  
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents, soit 9 voix pour.

## **1/ Approbation du Compte Rendu du 05 Septembre 2016**

Le Procès-verbal du 05 Septembre 2016 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

## **2/ FSL/FAAD**

Lors de la dernière réunion de Conseil, Madame le Maire nous avait donnée des documents dont nous devons en prendre connaissance, pour adhérer ou pas à ces deux organismes. A savoir que la contribution pour le FSL est de 0.61cts par Habitants et pour le FAAD est de 0.30 cts par Habitants. Le FSL finance principalement aide individuelle aux ménages (accès, maintien dans le logement, impayé d'énergie ou d'eau) et l'accompagnement des ménages.

Le FAAD est de soutenir les ménages dans la poursuite de leurs projets immobiliers (accès à la propriété).

Suite aux échanges, le Conseil Municipal décide de verser une contribution financière au titre du FSL par vote à main levée, 6 voix pour, 2 abstentions et 1 contre. Pour ce qui est du FAAD, le vote à main levée, 1 abstention et 8 contre.

## **3/ Voiries Communale DGF 2018**

Nous touchons de la Dotation Globale de Fonctionnement pour la longueur de voirie classée dans le domaine public communal. La Commission Voirie a fait le tour du village pour faire le point de ce qui manquait par rapport au tableau existant. Suite à ce travail, il y a 902 mètres de longueur supplémentaires (place de la mairie, nouveau lotissement, rue du moulin etc... et en même temps nous créons la rue de l'école). Le Conseil Municipal accepte toutes ses modifications par vote à main levée, 9 voix pour.

## **4/ Noël 2016**

Madame le Maire demande aux personnes responsables des cadeaux des enfants de s'en occuper pour cette année. Les enfants de 0 à 11 ans, le budget sera de 22 à 25 € maximum. Il sera également fait un cadeau aux enfants de plus de 11 ans qui participeront au Théâtre de Noël.

La commune prendra en charge le goûter du spectacle des enfants.

Pour le colis des personnes âgées, le montant reste identique à celui de l'année dernière soit environ 50 / 52 €.

Le Conseil Municipal par vote à main levée, soit 9 pour, valide ses choix et tarifs.

## **5/ Eau**

Suite à notre demande, Madame le Maire a reçu deux devis de l'entreprise SOGEDO :

- Création d'une colonne de pompage directe dans le réservoir pour raccord avec les pompiers en cas d'incendie, d'un montant de 2 350.00 € HT.
- Installation d'un système d'alerte lumineuse sur la dalle de la station de pompage pour nous indiquer quand le niveau de notre réservoir est trop bas, d'un montant de 640.00 € HT.

Par vote à main levée, 9 pour, le Conseil Municipal accepte ses devis.

## **6/ Distributeur de Pain**

Mr DROZ-VINCENT Sylvain Boulanger à Rochejean, demande si possible d'installer un distributeur de pain sur notre commune. Le Conseil Municipal est d'accord d'avoir ce service étant donné que la Maison Poix-Daude ne fait plus de tourné.

Pour installer ce distributeur, il faut tout simplement une prise électrique que Mr VANNOD viendra mettre en place, ce matériel sera installé contre le mur de la Mairie rue du Village.

Le Conseil Municipal par vote à main levée, soit 9 pour, valide ces travaux et ce service.

## **7/ Esplanade du Fort**

Pour information les travaux se feront aux printemps.

Concernant l'abri nous devons, passée par un Architecte pour signé les plans et déposé le permis de construire. Notre Maître d'œuvre JDDBE, a choisi MC+ Architecture de Besançon, pour un montant de 2000.00 € HT.

Le Conseil Municipal par vote à main levée, soit 9 pour, accepte le choix de JDDBE.

## **8/ Questions Diverses**

- Courrier reçu de la DDT, nous informant que nous devons délibérer avant le 30 Novembre 2016, si nous voulons modifier le taux de notre taxe d'aménagement qui est actuellement de 2 %. En sachant qu'ils nous font une réunion d'information le 1<sup>er</sup> Décembre 2016. Le Conseil Municipal décide de ne rien changer pour cette année.
- Fusion des Com com : nous avons reçu l'Arrêté du Préfet en date du 28 Octobre 2016, comme quoi nous devons fusionner avec la CCHD, au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.
- Mais notre Com com veut quand même aller au TA. La dénomination sera « Communauté de Communes des Lacs et des Montagnes du Haut Doubs ».
- Ecole / RPI : lors de la dernière réunion aux Hôpitaux Neufs, ils manquaient les représentants de Métabief, cependant c'est un sujet Urgent !! car deux communes doivent faire des travaux pour Accessibilité sur les bâtiments existants et en plus, on manquera de places pour les primaires en 2017 / 2018. Il a été proposé par l'Inspecteur :
  - un unique pôle pour toutes les communes
  - un nouveau pôle à Métabief
  - un autre pôle sur une autre commune (St Antoine, Touillon Loutelet)

- Festival de la Paille : lors de la réunion publique du 03 Novembre 2016, les organisateurs sont heureux du succès et nous informe que 12 000 personnes jour restera l'effectif maximum pour les années futures. Madame le Maire a posé les questions en ce qui concerne la circulation et le stationnement. Une autre réunion avec le Commandant PETIT est prévue le 14 Novembre 2016, à 20h30 à la Salle Paul CHARLIN, à Métabief.
- Culture : la saison culturelle est lancée à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie.
- Fromagerie de Saint Antoine : la fusion est faite avec la Coopérative des Hôpitaux Vieux malgré les contres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.